

PIÈCES À FOURNIR

(tout dossier incomplet ne sera pas étudié)

DANS TOUS LES CAS :

- Certificat de scolarité de l'année scolaire en cours
- Relevé d'identité bancaire du compte bancaire du jeune ou de son représentant légal, où sera versée la bourse
- Justificatif de domicile de la famille ou du jeune s'il est pacsé, ou marié ou vit maritalement, ou en rupture familiale (facture datant de moins de 3 mois portant l'adresse)

EN FONCTION DE LA SITUATION :

- En cas de séparation ou divorce des parents, ou encore en cas de rupture familiale de l'étudiant, décision de prise en charge du juge
- En cas de rupture familiale de l'étudiant : joindre l'avis du juge ou une attestation de l'Aide Sociale à l'Enfance, et/ou justificatifs de revenus (bourses ou autres ressources).

NB : des pièces complémentaires peuvent vous être demandées après retour du dossier

+ Cas général :

- Copie recto/verso (les pages 1 et 2) de l'avis d'attribution **définitive** de la bourse du CROUS (*en l'attente de l'avis d'attribution définitive, joindre la copie de l'avis d'attribution conditionnelle. Dans ce cas, la copie de l'avis d'attribution définitive devra être envoyée au Service Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle de l'Agglomération du Choletais*).

+ Cas particulier 1) :

- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu des parents 2020 (sur les revenus de l'année 2019) ou du parent qui a la charge de l'étudiant, ou du nouveau couple parental constitué. En cas de déclaration fiscale séparée, fournir en plus l'avis d'impôt sur le revenu 2020 (sur les revenus de l'année 2019) de l'étudiant.
- Copie de l'avis d'attribution d'une bourse sur critères sociaux [bourse régionale ou d'un autre Ministère que celui de l'Éducation Nationale (ex : Ministère de la Santé...)].
- Si l'étudiant est marié ou pacsé ou vit maritalement : copie du livret de famille ou acte de naissance portant la mention du PACS ou attestation ou certificat de vie commune.

+ Cas particulier 2) :

- Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu 2020 des parents (ou du parent qui a la charge de l'étudiant, ou du nouveau couple parental constitué) pour l'année 2019. En cas de déclaration fiscale séparée, fournir en plus l'avis d'impôt sur le revenu 2020 (sur les revenus de l'année 2019) de l'étudiant.
- Si l'étudiant est marié ou pacsé ou vit maritalement : copie du livret de famille, ou acte de naissance portant la mention du PACS ou attestation ou certificat de vie commune.

Nota : Dans certaines situations, ce sont les revenus des étudiants et non ceux des parents, qui sont pris en compte :

- étudiant marié ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou vivant maritalement.
- étudiant ayant un ou plusieurs enfants à charge fiscalement et ne figurant plus sur la déclaration des parents.
- étudiant majeur, bénéficiaire de prestations d'aide sociale versées par le service d'aide sociale à l'enfance.
- étudiant orphelin de père et de mère.

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Service Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle

Hôtel d'Agglomération

BP 62111

49321 CHOLET cedex

Tél : 02 44 09 25 29 ou 02 44 09 25 06

cholet.fr

bourses-intercommunales@choletagglomeration.fr

Bourse intercommunale d'enseignement supérieur

Date de retour du dossier : 31 janvier 2022

Dossier et pièces jointes scannés à renvoyer à l'adresse suivante :

bourses-intercommunales@choletagglomeration.fr

I - RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT ET SA FAMILLE

NOM - Prénom de l'étudiant : _____

Sexe : _____

Date de naissance : _____

Adresse du logement étudiant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone fixe : _____ N° de téléphone portable : _____

Mail : _____

Nom de l'Établissement fréquenté en 2021-2022 : _____

Adresse de l'Établissement : _____

Diplôme préparé : _____

Précisez la scolarité suivie après le baccalauréat :

Année scolaire	Études poursuivies

Pour l'année en cours, s'agit-il d'un redoublement ? oui non

PARENTS

Situation du (ou des) parent(s) : Célibataire Marié Veuf (veuve) Vie maritale Pacsé Divorcé Séparé

Préciser à la charge : du père de la mère

Père :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

N° de téléphone : _____

Mail : _____

Profession : _____

Mère :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

N° de téléphone : _____

Mail : _____

Profession : _____

RESPONSABLE LÉGAL (si différent des parents)

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Qualité (oncle, grand-parent) : _____

Téléphone : _____

II – EXAMEN DE LA SITUATION Cochez la situation qui vous concerne (UN SEUL CHOIX POSSIBLE) :

CAS GÉNÉRAL :

Vous êtes étudiant (sauf doctorant) bénéficiaire d'une bourse d'étude sur critères sociaux

Si oui, n° échelon : _____ montant annuel : _____

CAS PARTICULIERS :

1) Vous êtes étudiant relevant d'un **autre Ministère** que celui de l'Éducation Nationale en licence ou master (ex : Ministère de la Santé...) et bénéficiaire d'une bourse d'étude sur critères sociaux (ex : bourse régionale...)

2) Vous êtes étudiant de 2^{ème} cycle (**Master 1, Master 2**) ne bénéficiant pas d'une bourse d'étude sur critères sociaux (ex : bourse régionale...)

Ne répondez aux questions suivantes que si vous avez coché le cas particulier 1) ou 2) :

a) Nationalité : française autre précisez : _____

Si vous êtes étudiant étranger, êtes-vous dans l'une des situations suivantes :

- domicilié en France depuis au moins deux ans et votre foyer fiscal de rattachement est situé en France depuis au moins deux ans

- de nationalité des États de membres de l'Union Européenne ou d'un État membre de l'Espace économique européen et vous justifiez de cinq ans de résidence régulière en France

- réfugié ou apatride, reconnu par l'OFPPA

b) Pour bénéficiaire de cette bourse, vous devez être :

- âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire lors de votre première demande,
- titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou dispense,
- inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement public ou privé, en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe.

À ne remplir que si vous avez coché le cas particulier 1)

III – RENSEIGNEMENTS POUR LE CALCUL DES POINTS DE CHARGE

a) Charges de l'étudiant :

- Distance domicile familial / établissement _____ km

b) Charges de la famille :

- Nombre d'enfants dans l'enseignement supérieur à la charge de la famille, l'étudiant non compris :

- Nombre des autres enfants à charge, l'étudiant non compris :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____, le _____

Signature du demandeur :

INFORMATION SUR LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre d'une mission d'intérêt public, l'Agglomération du Choletais (AdC) traite vos données personnelles afin de vous faire bénéficier de l'aide financière concernée. Des statistiques anonymisées seront établies.

Votre dossier de bourse (dossier de demande de bourse et les pièces jointes) est conservé pendant 2 ans dans son intégralité.

Seul le dossier de demande de bourse sera ensuite archivé pendant 8 ans. L'archivage est susceptible d'être définitif si ce document présente un intérêt historique et/ou statistique, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques.

Vos données seront communiquées aux services de l'AdC suivants :

- le Service de l'enseignement supérieur ;
- la Direction des Finances ;
- la Direction des Ressources Numériques ;
- le Service des Archives.

L'AdC communique également vos données personnelles au Trésor Public pour le paiement.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants :

- le droit d'accéder à vos données ;
- le droit de rectifier vos données ;
- le droit de demander la limitation du traitement de vos données ;
- le droit à vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits et/ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez nous contacter par courriel à dpo@choletagglomeration.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.